

## La dépouille de Mwambutsa IV va rester en Suisse, dit la justice

@rib News, 01/11/2016 &ndash; Source ATS La dépouille de l'ex-roi du Burundi bientôt à Meyrin La dépouille mortelle de l'ex-roi du Burundi devrait retrouver le cimetière de Meyrin (GE). Les restes de Mwambutsa IV avaient été exhumés, en 2012, pour être rapatriés en Afrique. Une nièce du roi défunt s'était opposée à ce transfert. Elle a obtenu gain de cause devant la Cour de justice de Genève.

Cette décision est l'épilogue de quatre longues années de bataille juridique, ont indiqué mardi les avocats de la nièce du roi, Pascale Genton et Andrea Rusca. Pendant ces années de procédure, la dépouille mortelle de Mwambutsa IV se trouvait entreposée dans une chambre froide, aux pompes funèbres. Le roi du Burundi pourra reposer en paix au cimetière de Meyrin, conformément à ses dernières volontés, ont relevé les deux avocats. Renversé en 1966, l'ancien souverain s'était exilé en Suisse, où il est mort en 1977. Dans son testament, il a souhaité que sa dépouille mortelle ne soit transportée au Burundi à aucun prix. Encore une possibilité de recours Le jugement de la Cour de justice peut encore faire l'objet d'un recours au Tribunal fédéral. La fille de l'ex-roi, soutenu par le gouvernement du Burundi, voulait offrir à son père des funérailles nationales. Elle avait alors demandé à sa demi-soeur qui vivait à Genève d'exhumer le corps pour le rapatrier en Afrique. Les autorités burundaises avaient notamment insisté sur l'importance de rendre honneur à la famille royale en place jusqu'en 1966. Le pays étant soumis à de fortes tensions, les funérailles auraient permis de mettre en oeuvre un processus d'apaisement et de réconciliation au sein de la population. La Cour de justice n'a pas été sensible à ces arguments. A ses yeux, le grief de l'intérêt public prépondérant n'a pas été établi, notamment à la lumière de la situation politique actuelle du Burundi, ont noté les avocats de la nièce de Mwambutsa IV. Ce rapatriement aurait aussi contrevenu aux dernières volontés du défunt. Nièce très satisfaite Dans un communiqué, la nièce de l'ancien roi du Burundi s'est déclarée très satisfaite de la décision prise par la justice genevoise. «Mon oncle, Mwambutsa IV, avait été très clairvoyant. Il avait anticipé que sa dépouille aurait pu être instrumentalisée et susciter des convoitises, il s'était donc prémuni par dispositions testamentaires».